

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
T : 02/762 39 44 – courriel : woluinterquartiers@hotmail.com
N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 16/11/2018

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Chaussée de Roodebeek, 205 à 207.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant ce dossier.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler à la Commission de Concertation que ce projet dans la Chaussée de Roodebeek, viendra poser des balises pour l'urbanisation de cette partie la rue Dries encore exempte de bâtiment. Une attention toute particulière est donc de mise pour ce dossier.

Concernant le projet, notre association s'oppose au projet tel que présenter.

En termes de gabarit, le projet propose un gabarit plus haut que celui de l'immeuble du n°207 qui est pourtant un des plus hauts de l'îlot. La cohérence entre l'immeuble existant et l'immeuble projetée est inexistante, les alignements des fenêtres, les teintes et matériaux choisis dénotent avec le bâtiment existant N°207.

Le bâtiment projeté ne propose aucune amélioration en termes de mobilité, pourtant le stationnement dans la Rue Dries est souvent compliqué en soirée. De plus, dans la perspective de l'urbanisation du reste de cette partie de la rue, des emplacements de stationnement sont nécessaires. Les emplacements vélos présents dans le plan sont insuffisants, voire anecdotiques (présence de trois crochets de suspension).

Sur l'ensemble de la parcelle, le projet présente une urbanisation trop importante, sur plus des 2/3 de la parcelle, avec une imperméabilisation frôlant les 80%.

En outre, les fenêtres du bâtiment n°207 posent des problèmes d'intimité pour l'utilisation de la cour du futur n°205.

Nous avons également constaté :

- L'absence du bassin d'infiltration sur les plans, pourtant annoncés dans la note explicative (page 2)
- Le manque d'une annexe II reprenant la globalité du projet projeté.

En point positif, le projet rend une partie de la parcelle à l'espace public permettant la création d'un trottoir continu de ce côté de la rue. Trottoir qui actuellement est coupé à la hauteur du projet, obligeant les piétons et PMR à se rendre de l'autre côté de la voirie.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.